

Lumiere® contre la cicadelle de la flavescence dorée (FD)

Des résultats d'essais contrastés

Lumiere, première alternative aux pyréthrinés naturels dans le cadre des traitements obligatoires contre la cicadelle de la FD, est testée, entre autres, dans l'Hérault, en Côte d'Or et en Gironde. Les conclusions sont plus ou moins satisfaisantes en fonction des protocoles. Pour certains, une première pulvérisation précoce est un élément clé.

En Occitanie, l'essai avec l'huile de paraffine Lumiere, distribuée par Koppert, est mené par Sudvinbio et la chambre d'agriculture de l'Hérault, sur une parcelle de merlot de 2,6 ha. « La parcelle est en zone délimitée à trois traitements obligatoires », explique Margot Huët, chargée de mission technique viticole chez Sudvinbio. Les modalités comparent les deux premiers traitements (T1 et T2) : Pyrèvert®-Pyrèvert ; Pyrèvert-Lumiere ; Lumiere-Pyrèvert ; Lumiere-Lumiere et un témoin non traité (seulement pour le premier traitement). La troisième application, ne comptant pas dans l'expérimentation, est réalisée au Pyrèvert. Les passages sont effectués à la dose de 1,5 L/ha et volume de bouillie de 157 L/ha pour le Pyrèvert, et 15 L/ha à un volume de 237 L/ha pour Lu-

miere (1). Les placettes (10 souches) de chaque modalité sont répétées douze fois. « 1 200 feuilles sont retournées pour chaque modalité, offrant une forte puissance statistique. Et ce, lors des différents comptages effectués à J-1, J+2 et J+5 de chaque traitement. » Ces derniers sont réalisés les 4, 10 et 17 juin 2025 par un appareil grand travail (Calvet ECO+, face par face, 4 descentes) dont tous les réglages ont été faits et contrôlés par un expert de la pulvérisation avant tous les traitements. « Nous avons commencé à la date la plus précoce de l'arrêté préfectoral. » Les populations initiales de cicadelle, le 3 juin, sont homogènes au sein de la parcelle et se situent en moyenne entre 33 et 42 larves pour 100 feuilles, avec 65 % de stades larvaires jeunes L1/L2, 34 % de L3 et 1 % de L4.

Différents taux de réduction

Les partenaires calculent un taux d'efficacité sur le T1. « Les résultats sont marquants, à J+2 et J+5 après le T1 : pour le Pyrèvert, le taux est à respectivement 84 % à 74 % ; pour Lumiere, il est à 11 % puis proche de 0 %. » Le taux de réduction de larves pour le Pyrèvert, à J+2 du T1 est de 82,7 %, contre 6,1 % pour Lumiere, et de 78,1 % (Pyrèvert) contre 12,8 % (Lumiere) à J+5 du T1. Après le second traitement, le taux de réduction de larves passe, à J+2, à 60 % pour le Pyrèvert et 28,2 % pour Lumiere. Et à J+5, à 67,1 % (Pyrèvert), contre 49,7 % (Lumiere). « Pour les deux traitements, le Pyrèvert fait diminuer les populations de cicadelles de manière significative par rapport au Lumiere. » Les conclusions de l'es-

sai en Occitanie sont donc les suivantes : « les résultats des traitements au Lumiere sont insatisfaisants et le premier traitement au Pyrèvert joue un rôle crucial dans la stratégie de lutte contre Scaphoideus titanus. » Sudvinbio aimerait approfondir ces essais en 2026. « En tentant des dates de premiers passages plus précoces. »

En Bourgogne

Dans son essai en 2025, Bio Bourgogne-Franche-Comté est en partenariat avec le Château Philippe Le Hardi, domaine en bio à Santenay, en Côte d'Or. « Nous ne pourrions donner nos résultats définitifs que d'ici la fin de l'année 2025, car nous allons mettre en commun nos données avec celles de Fredon Bourgogne-Franche-Comté », introduit Agnès Boisson, conseillère viticole à Bio Bourgogne-Franche-Comté. « Notre volonté était de faire des essais en conditions identiques à des pratiques de vigneron. Pour cela chaque modalité est effectuée sur la totalité d'une parcelle, et sans répétition. » Les parcelles d'essais oscillant entre un et deux hectares.

Positionnement en fonction des éclosions

Les essais comparent soit trois traitements Lumiere, deux Lumiere et un Pyrèvert, ou trois Pyrèvert, et ce, avec un début de déclenche-

ment des pulvérisations à 14 ou 21 jours après l'éclosion des premières larves (par pulvérisateur pneumatique face par face, à un volume entre 200 et 280 L/ha). « Nous étions en zone délimitée à trois traitements obligatoires, pour cela nous n'avons pas pu mettre en place un témoin non traité, avertit la conseillère. Nos résultats se basent sur la comparaison de comptages de cicadelles, sur 100 feuilles de chaque parcelle, avant et après chaque passage. » En outre, Agnès Boisson fait remarquer que les parcelles, toutes de pinot noir, ont des dates de plantation différentes. « De ce fait, certaines parcelles étaient plus vigoureuses. » Le niveau initial de cicadelle dans chaque modalité est donc différent. « En concertation avec le Sral (2), nous avons obtenu la possibilité de commencer les traitements obligatoires dès 14 jours après le début de l'émergence des larves, au lieu de 21 jours. Ainsi tous les passages lors de l'essai ont compté en tant que traitement obligatoire. » Pour la modalité précoce, les traitements sont réalisés les 26 mai, 2 et 10 juin, et pour la tardive les 2, 10 et 17 juin.

Baisse importante

Sans pouvoir encore donner de résultats chiffrés, Agnès Boisson affirme qu'une baisse importante, et à un niveau acceptable dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée, est observée dans toutes les modalités.



Comptages de larves de cicadelles dans les essais d'Occitanie.

« Nous ne notons pas de différences quel que soit le produit utilisé, et quelle que soit la date de déclenchement, précoce ou moins précoce. » Pour la conseillère, la complexité de l'utilisation du produit vient de la recommandation de Koppert de ne pas appliquer de soufre sept jours avant et après un passage avec Lumiere. « Nous avons cette année des fenêtres météo assez faciles pour les traitements. Mais nous ne pouvions pas attendre une semaine non plus. Nous avons réussi à avoir un intervalle de quatre jours entre un passage de soufre – mouillable et à 5 kg/ha – et un de Lumiere. Mais nous n'avons pas observé de phytotoxicité, sur ces vignes non irriguées, mais non stressées. » L'association bio souhaite continuer les essais en 2026. « Et approfondir aussi les questions de logistique et d'ergonomie du produit ainsi que les possibilités de le mélanger avec du cuivre et du soufre. »



Dans les essais présentés, les traitements (Lumiere et Pyrèvert) ont lieu le soir pour davantage d'efficacité.

Koppert réaffirme son positionnement produit

« Les résultats observés des différents essais publics et privés réalisés en 2025 confirment nos préconisations pour Lumiere », indique Clémence Isnel, coordinatrice Agri chez Koppert. Soit :

- Suivre le cycle biologique de la cicadelle en effectuant le premier traitement au plus tôt après l'éclosion des premières larves : 5 à 10 jours après avoir observé 3 larves sur 100 feuilles. « Et ce, pour toucher surtout les stades larvaires jeunes L1 et L2, notre cible produit. »
- Ne pas attendre un seuil d'infestation trop haut :

« Nous estimons que traiter avant un seuil de 30 larves sur 100 feuilles permet de toucher les stades les plus sensibles et d'avoir une efficacité optimale. »

- Faire deux à trois traitements Lumiere pour assurer une réduction des populations de cicadelles
- Ne pas descendre sous un volume de bouillie à 150 L/ha. Avec un idéal de 150 à 200 L/ha.

« Nous collectons actuellement les derniers résultats d'essais et retour d'expériences utilisateur pour dresser un bilan complet de notre solution Lumiere. »